



Radio Sport Modélisme Aulnay

Règlement intérieur 2020

- Article 1 :** L'entrée et l'utilisation du circuit sont strictement réservés aux membres du Club RSMA. Pour des raisons de sécurité l'accès aux stands est interdit au public.
- Article 2 :** Suivant les modalités du 15 mars 2019, aucune invitation de membres d'autres Clubs ou de personnes extérieures à l'association n'est autorisée sans l'accord préalable du Président.
- Article 3 :** Il est interdit de prendre la piste à contresens et de piloter en bas du podium et sans carrosserie.
La prise de piste doit se faire obligatoirement en empruntant la sortie des stands.
- Article 4 :** Il est expressément demandé aux membres du RSMA d'avoir une attitude et un comportement de prudence et de sécurité lorsqu'ils sont amenés à se déplacer à pied sur la piste.
- Article 5 :** La piste peut être fermée à n'importe quel moment pour des raisons de sécurité ou lors d'opérations de réfection ou de travaux.
- Article 6 :** Les membres du Club sont responsables de leur clé d'accès au circuit.
Il est demandé à chaque membre du Club de maintenir la porte du circuit fermée.
Aucune duplication, ni prêt de clé n'est autorisé.
- Article 7 :** Tous les membres du Club doivent veiller à la propreté du circuit et au respect des lieux.
- Article 8 :** La vente de matériel RC sur le circuit du RSMA doit être soumise à l'acceptation du Comité Directeur et fera l'objet d'une convention de partenariat entre le professionnel et le RSMA.
De même, lors d'organisations de compétitions par le RSMA, toutes appositions de supports publicitaires ou de vente sur le circuit, devra faire l'objet d'une demande spécifique auprès du RSMA et sera facturée au tarif en vigueur.
Cette prestation pourra être refusée par le Comité Directeur si ces conditions ne sont pas requises au préalable.

Le présent règlement est réputé lu, compris et signé par le membre 2020 qui s'engage à le respecter.

Le non-respect du règlement intérieur peut entraîner l'exclusion du club.

**Le Membre 2020
Nom & prénom**

**Le Président du RSMA
Patrick THIOUX**